



Chère actionnaire, cher actionnaire,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale Bernoise SA, qui de déroulera

le mardi 21 mai 2024, à 16h30, sur le site d'exposition de BERNEXPO, halle 3, à Berne.

La présente invitation contient l'ordre du jour ainsi que les propositions du Conseil d'administration et d'autres information importantes.

Vous trouverez en annexe également les documents suivants :

- L'exercice 2023 en bref
- Inscription à l'Assemblée générale / procuration donnée à la représentante indépendante
- Carte d'accès
- Enveloppes-réponses

La carte d'accès vous est jointe à la présente invitation. Néanmoins, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'Assemblée générale. Vous avez la possibilité de le faire aussi bien par voie électronique que par courrier postal. Vous trouverez les informations nécessaires à cet effet dans le formulaire « Inscription à l'Assemblée générale / procuration donnée à la représentante indépendante ».

À l'issue de la partie officielle, nous vous convierons à notre traditionnel apéritif dînatoire qui prendra fin à 20h00. Nous nous réjouissons de vous accueillir personnellement.

Berne, en mars 2024

Avec nos salutations les meilleures, Banque Cantonale Bernoise SA

Antoinette Hunziker-Ebneter

Présidente du Conseil d'administration



Ordre du jour et propositions

1 Approbation du Rapport de gestion et des comptes annuels de l'exercice 2023

Proposition du Conseil d'administration : approbation du Rapport de gestion et des comptes annuels de l'exercice 2023

2 Approbation du Rapport de développement durable 2023

Proposition du Conseil d'administration : approbation du Rapport de développement durable 2023. Le Rapport de développement durable rend compte des questions non financières et couvre essentiellement les thèmes suivants : la gestion d'entreprise, les collaborateurs, la société et l'environnement.

3 Emploi du bénéfice

Total de l'emploi du bénéfice	CHF	175 711 920.44
Report du bénéfice au nouvel exercice	CHF	511 920.44
Attribution aux réserves facultatives issues des bénéfices	CHF	82 000 000.00
Proposition du Conseil d'administration : Dividende sur le capital-actions de CHF 186 400 000.00 (CHF 10.00 brut par action)	CHF	93 200 000.00
Bénéfice au bilan	CHF	175 711 920.44
Bénéfice	CHF	174 885 267.80
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	CHF	826 652.64

4 Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : décharge aux membres du Conseil d'administration

5 Modifications des statuts

Les modifications des statuts proposées sont présentées en détail dans les « Explications relatives aux modifications des statuts proposées ». Elles sont publiées dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) ainsi qu'à l'adresse <u>www.bcbe.ch/fr/la-bcbe/actionnaires/assemblee-generale</u>. Une version complète des statuts avec toutes les modifications proposées peut être consultée à la même adresse. Un exemplaire imprimé est envoyé par courrier aux actionnaires qui en font la demande expresse (courriel à : aktionaer@bekb.ch).



Les modifications proposées concernent les sujets résumés aux points 5.1 à 5.5 de l'ordre du jour.



5.1 But

Proposition du Conseil d'administration : modification de l'art. 2, al. 2, 3, 4 et 6 des statuts.

5.2 Transfert d'actions nominatives

Proposition du Conseil d'administration : modification de l'art. 5, al. 2 et 3 des statuts.

5.3 Assemblée générale

> Proposition du Conseil d'administration : modification de l'art. 10, art. 11, al. 2, 3, 4 et 5, art. 12, al. 1, 2 et 3, art. 13, al. 2 et 5, art. 15, al. 1, art. 16, al. 1 des statuts.

5.4 Conseil d'administration, direction et rémunération

> Proposition du Conseil d'administration : modification de l'art. 17, al. 2, 3, 4 et 7, art. 18, al. 1, 2 et 3, art. 19, al. 2, 4, 5 et 6, art. 20, al. 2, art. 21, al. 1, art. 24, al. 1, 2, 3 et 4, art. 27, al. 1 et 2, art. 28, al. 3, 4 et 5 et art. 29, al. 1 et 3 des statuts.

5.5 Autres modifications des statuts

> Proposition du Conseil d'administration : modification de l'art. 3, al. 1 et 2, art. 6, art. 7, al. 3, art. 32, art. 34, al. 1 et 2 et art. 35 des statuts.

Élections 6

6.1 Élection des membres du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : élection des personnes suivantes pour un an

6.1.1 Stefan Bichsel (en place)

6.1.6 Annelis Lüscher Hämmerli (en place)

6.1.2 Gilles Frôté (en place)

6.1.7 Hugo Schürmann (en place)

6.1.3 Reto Heiz (en place)

6.1.8 Pascal Sieber Zinniker (en place)

6.1.4 Antoinette Hunziker-Ebneter (en place) 6.1.9 Danielle Villiger (en place)

6.1.5 Christoph Lengwiler (en place)

6.2 Élection de la présidente

Proposition du Conseil d'administration : élection d'Antoinette Hunziker-Ebneter pour un an

6.3 Élection des membres du comité de rémunération

Proposition du Conseil d'administration : élection des personnes suivantes pour un an

- 6.3.1 Gilles Frôté (en place)
- 6.3.2 Antoinette Hunziker-Ebneter (en place)
- 6.3.3 Danielle Villiger (en place)
- 6.4 Élection de la représentante indépendante

Proposition du Conseil d'administration : élection de Me Selina Müller, avocate et notaire, à Thoune, pour un an (jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2025)

6.5 Élection de l'organe de révision

Proposition du Conseil d'administration : élection de PricewaterhouseCoopers SA pour un an



7 Approbation du montant global de la rémunération au Conseil d'administration et à la Direction générale

7.1 Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration :

approbation de la somme totale, accordée à titre de rémunération au Conseil d'administration pour la période de l'Assemblée générale ordinaire 2024 à l'Assemblée générale ordinaire 2025, qui se monte au maximum à CHF 1 600 000.00 (proposition de l'année précédente : CHF 1 600 000.00).

7.2 Direction générale

Proposition du Conseil d'administration :

approbation d'un montant global, accordé à titre de rémunération à la Direction générale pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, qui se monte à un total de CH 4 200 000.00 (proposition de l'année précédente : CHF 4 200 000.00).



Notes statutaires

Rapports annuels 2023

Le Rapport de gestion, le Rapport de développement durable ainsi que le Rapport sur les comptabilités séparées peuvent être consultés sur notre site Internet à l'adresse <u>www.bcbe.ch/rapports</u>. Afin de réduir notre empreinte environnementale, nous renonçons une nouvelle fois à imprimer les rapports précités.



Droit de vote

Les actionnaires titulaires du droit de vote et inscrits en tant que tels au registre des actionnaires le 10 mai 2024 peuvent voter à l'Assemblée générale. Le registre des actionnaires sera fermé entre le 10 mai 2024, à 17h00 et le 21 mai 2024 inclus, de sorte qu'aucune action nominative ne pourra y être inscrite.

Participation personnelle

Si vous participez personnellement à l'Assemblée générale, nous vous prions de vous inscrire via le portail des actionnaires, une application web développée par la société Nimbus SA. Vous trouverez vos identifiants sur le formulaire de réponse annexé. Vous avez également la possibilité de remplir le formulaire de réponse et de le transmettre au registre des actionnaires de la BCBE par courrier. Veuillez l'envoyer suffisamment tôt.

Représentation

Les actionnaires qui ne participent pas personnellement à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter, à choix, par :

- un·e actionnaire habilité·e à voter et inscrit·e au registre des actionnaires ;
- leur représentant · e légal · e ;
- Me Franziska Iseli, notaire, Bahnhofplatz 3, 3011 Berne, représentante indépendante.

La représentante indépendante s'exprime conformément aux instructions qu'elle a reçues. Sauf instructions contraires, elle adhère aux propositions du Conseil d'administration.

Instructions à la représentante indépendante

Nous vous enjoignons de bien vouloir remplir le formulaire de réponse en ligne et de le transmettre par voie électronique d'ici au **17 mai 2024, à 17h00**, à la représentante indépendante. Vous trouverez vos identifiants sur le formulaire de réponse annexé. Les procurations reçues ultérieurement ne pourront pas être prises en compte. Vous pouvez également, au moyen du formulaire annexé, donner pour chaque proposition une instruction d'ordre général pour les points ne figurant pas à l'ordre du jour.

Contrôle d'accès électronique et votes lors de l'Assemblée générale

À l'entrée, les droits de vote seront chargés sur un appareil de lecture depuis la carte d'accès ; l'appareil en question vous permettra de participer aux votes en appuyant sur une touche. Si vous quittez l'Assemblée générale avant son terme, veuillez restituer l'appareil avant de quitter les lieux.

Veuillez noter que la manifestation sera enregistrée (son et image). En prenant part à l'Assemblée générale, vous acceptez que les images et les enregistrements audio soient publiés sur les canaux de communication officiels de la BCBE. Vous trouverez de plus amples informations sur la gestion des données au sein de la BCBE et sur vos droits dans la Déclaration de la BCBE relative à la protection des données à l'adresse www.bcbe.ch/informations-juridiques.





Accès

Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics.

Accès en transports publics

Vous pouvez rejoindre BERNEXPO en tram, en bus ou en S-Bahn depuis la gare de Berne en quelques minutes seulement.

- Tram numéro 9 : depuis la gare de Berne jusqu'à l'arrêt « Wankdorf Center »
- S-Bahn (S1, S2, S3, S4, S31 ou S44) jusqu'à la gare « Bern Wankdorf », puis tram numéro 9 jusqu'à l'arrêt « Wankdorf Center »
- Bus numéro 20 : jusqu'à l'arrêt « Wankdorf Bahnhof », puis tram numéro 9 jusqu'à l'arrêt « Wankdorf Center »

Accès en voiture

Le site de BERNEXPO se trouve à quelques centaines de mètres de l'échangeur autoroutier de Wankdorf. À partir de la sortie d'autoroute, suivez les panneaux « BERNEXPO » / « expo ». BERNEXPO possède un grand nombre de places de parking (payantes).



